



PAR COURRIEL


Québec, le 9 mars 2026



Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 5 février 2026 et précisée le 6 février 2026 visant l'obtention de documents suivants:

1. *Les enveloppes budgétaires octroyées et prévues par Santé Québec à la DRSP de Montréal pour les années financières 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;*
2. *Toutes les correspondances, incluant, mais ne se limitant pas aux courriels et leurs pièces jointes, ainsi que les lettres, entre Santé Québec et la DRSP de Montréal, concernant l'octroi de financement pour l'approvisionnement de matériel de prévention des ITSS et de réduction des méfaits (RDM), depuis janvier 2024;*
3. *Toutes les correspondances, incluant, mais ne se limitant pas aux courriels et leurs pièces jointes, ainsi que les lettres, entre Santé Québec et la Direction nationale de santé publique, concernant l'octroi de financement pour l'approvisionnement de matériel de prévention des ITSS et de réduction des méfaits (RDM), depuis janvier 2024;*
4. *Tous les échanges courriels, ainsi que leurs pièces jointes, entre des employés de Santé Québec, en lien avec les demandes médiatiques soumises par  aux relations médias de Santé Québec le 22 janvier 2026 et le 29 janvier 2026, intitulées « QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal ».*

Tel que précisé, le point 4 de votre demande concerne les demandes médiatiques adressées au siège social de Santé Québec et comprend également les communications ayant eu lieu entre le siège social et le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

En ce qui concerne le premier point de votre demande, vous trouverez en pièces jointes deux tableaux, soit les dépenses réelles 2024-2025 ainsi que les dépenses prévues pour 2025-2026. En regard à l'année 2026-2027, les budgets n'ont pas encore été annoncés.

Nous tenons également à vous préciser que l'information des deux tableaux correspond aux sommes investies en santé publique pour toute la région de Montréal et ne se limite pas aux sommes octroyées à la Direction régionale de la santé publique (DRSP) de Montréal. Nous ne pouvons isoler précisément les enveloppes budgétaires de celle-ci. En effet, bien que la DRSP de Montréal accomplit un mandat régional, celle-ci est sous la gouverne du CIUSSS Centre-Sud et ne constitue pas une entité distincte.

En ce qui concerne les points 2, 3 et 4 de votre demande, l'accès à quatre documents vous est partiellement accordé et ces documents se retrouvent également en pièces jointes. Toutefois, certains passages de ces documents ont été caviardés, car ils contiennent des renseignements qui sont protégés pour l'un ou l'autre des motifs suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la « Loi »:

- Il s'agit d'ébauches ou autres documents de même nature, lesquels ne sont pas assujettis à la Loi, conformément à son article 9.
- Il s'agit d'avis ou de recommandations faits depuis moins de 10 ans par des membres du personnel de Santé Québec dans l'exercice de leurs fonctions, tel que visé par l'article 37 de la Loi;

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Me Anne de Ravinel, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 26-SQ-0001-056-01

p.j Avis de recours
 Dispositions législatives citées
 Documents

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Révision

a) **Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) **Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) **Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) **Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) **Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) **Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Dispositions législatives pertinentes

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers. Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

9. (...)

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

14. (...)

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance

33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

(...)

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;
(...)

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A-23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

38. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente.

Il en est de même pour un ministre en ce qui concerne un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui relève de son autorité.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

Re: APPRO RUSH - DRSP

De Maxime Alain <maxime.alain@sante.quebec>

Date Mer 2026-01-28 14:41

À Annie Dufresne <annie.dufresne@sante.quebec>; Marie-Eve Despatie-Gagnon <marie-eve.despatie-gagnon@sante.quebec>; VP Finances Santé Québec <vpf@sante.quebec>; VPALI Santé Québec <vpali@sante.quebec>

Cc Josée Morissette <Josee.Morissette3@sante.quebec>

Bonjour,

Considérant notre apport dans ce dossier qui n'est que la gestion contractuel de l'entente, la réponse convient.

Cordialement,

Santé
Québec

Maxime Alain

Directeur de bureau

Vice-présidence approvisionnement, logistique et infrastructure

maxime.alain@sante.quebec
sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Annie Dufresne <annie.dufresne@sante.quebec>


Envoyé : 28 janvier 2026 14:33

À : Marie-Eve Despatie-Gagnon <marie-eve.despatie-gagnon@sante.quebec>; VP Finances Santé Québec <vpf@sante.quebec>; VPALI Santé Québec <vpali@sante.quebec>

Cc : Maxime Alain <maxime.alain@sante.quebec>; Josée Morissette <Josee.Morissette3@sante.quebec>

Objet : RE: APPRO RUSH - DRSP

Bonjour Marie-Ève,


Serait-il plus efficace de se parler 5 minutes tous les intervenants?
J'ai fait des corrections en rouge au bas.

[REDACTED] : santé québec répartit le financement en fonction de l'enveloppe qui lui est allouée.
De plus, à qui a été faite la demande de rehaussement dont fait mention la journaliste?

Possible d'Avoir un peu de contexte SVP.

Merci bcp

Annie Dufresne, EMBA

Directrice - Bureau de la Vice-présidente Finances

Santé Québec

2021 avenue Union, Montréal (Québec) H3A 2S9

Tél.263-362-2685

annie.dufresne@sante.quebec

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel? 

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Marie-Eve Despatie-Gagnon <marie-eve.despatie-gagnon@sante.quebec>

Envoyé : 28 janvier 2026 13:47

À : VP Finances Santé Québec <vpf@sante.quebec>; VPALI Santé Québec <vpali@sante.quebec>

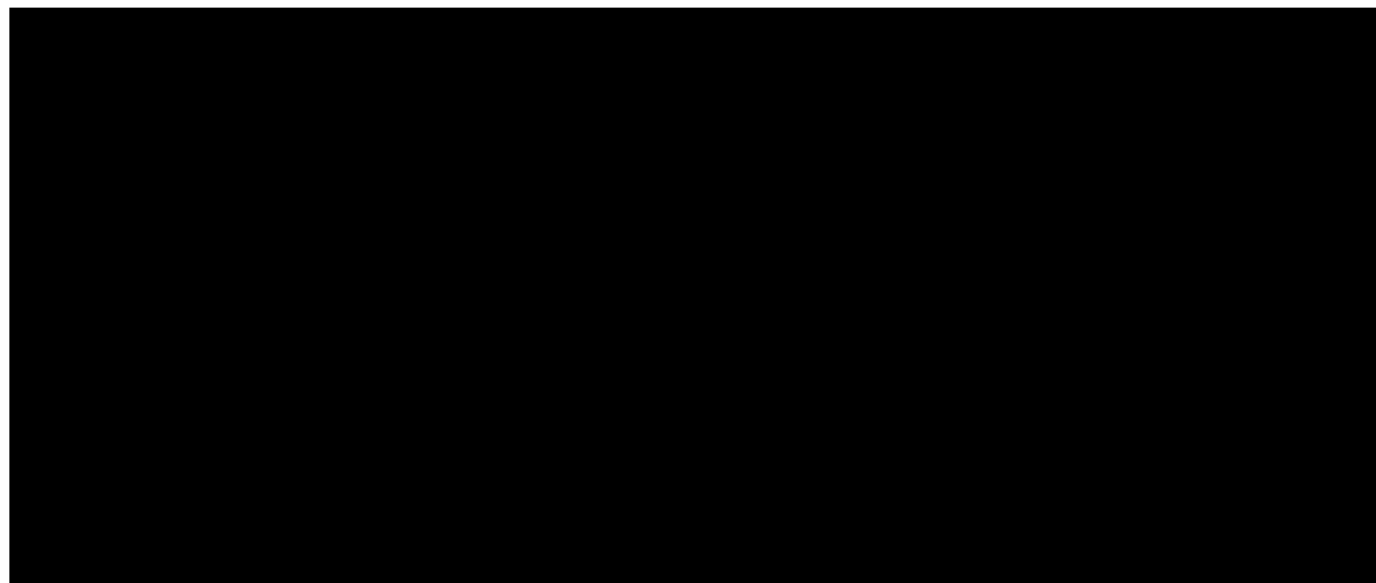
Cc : Annie Dufresne <annie.dufresne@sante.quebec>; Maxime Alain <maxime.alain@sante.quebec>; Josée Morissette <Josee.Morissette3@sante.quebec>

Objet : APPRO RUSH - DRSP

Importance : Haute

Bonjour Annie et Maxime,

La VPOC nous demande de vous faire valider cette réponse :



En lien avec cette demande

Je vous écris puisque je mène une enquête portant sur la distribution de matériel de réduction des méfaits (pour la consommation de drogues, comme des pipes, des seringues) fourni par la DRSP de Montréal à des organismes communautaires qui œuvrent dans la métropole.

Depuis quelques mois, des organismes signalent ne recevoir que la moitié du matériel commandé, ou se voir imposer des limites sur certains items.

Des documents que nous avons obtenus en accès à l'information révèlent que la Santé publique de Montréal a effectivement procédé à des travaux afin de réduire les coûts d'opération de distribution. En réponse à nos questions, la DRSP de Montréal a expliqué devoir composer avec un budget trop mince pour répondre pleinement aux besoins.

Santé Québec peut-elle confirmer que des restrictions budgétaires ont été imposées à la DRSP? Pourquoi? Pourquoi Santé Québec n'a-t-elle pas octroyé les rehaussements budgétaires demandés par la DRSP de Montréal?

Afin d'éviter de pallier au manque de matériel, et d'ainsi éviter des surdoses et de limiter la transmission des ITSS, certains organismes ont recours à des commandes d'urgences. Ce mécanisme est-il moins coûteux et plus efficace aux yeux de Santé Québec?

Je dois répondre à la journaliste avant 15h.

Merci,

Marie-Eve Despatie-Gagnon

Porte-parole
Vice-présidence affaires publiques et
communications

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

514 217-6223
marie-eve.despatie-gagnon@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

Demande - Dans les meilleurs délais - DRSP

De Marie-Eve Despatie-Gagnon <marie-eve.despatie-gagnon@sante.quebec>

Date Jeu 2026-01-29 14:28

À Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>

Cc VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Bonjour,

La journaliste nous relance :

Merci pour la réponse. J'aimerais demander des précisions sur certains points.

Si je comprends bien, Santé Québec est au courant que le financement actuel ne permet plus de répondre aux besoins qui, eux, grandissent. Mais vous n'avez reçu aucune demande de rehaussement de la part de la DRSP de Montréal? En avez-vous reçu du côté du ministère? De la part de la directrice nationale de santé publique? D'où vous parvient cette information?

Comptez-vous rehausser les enveloppes budgétaires des DRSP en fonction des besoins qui grandissent?

Pouvez-vous expliquer comment Santé Québec fixe-t-elle les « enveloppes globales en santé » des DRSP?

Merci,
Marie-Eve

**Santé
Québec**

Relations médias

**Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales**

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>

Envoyé : 28 janvier 2026 13:18

À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Cc : VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Objet : RE: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal



Bonjour,

Voici donc quelques précisions de notre côté concernant la demande en objet.

Pour le matériel de prévention des ITSS, la DOSP soutient les régions dans la mise en place d'un contrat commun d'approvisionnement dans le but de dégager des économies d'échelle sur le prix du matériel par l'achat groupé. Chaque région établit la somme pour ce contrat. La DOSP ne contribue pas (directement) financièrement à ce contrat. Nous offrons aux régions une expertise sur les pratiques reconnues efficaces pour la distribution de matériel de prévention des ITSS.

Les sommes proviennent de l'enveloppe globale en santé publique (versées par VPF). Les montants disponibles au DSPub sont donc établis au niveau régional. Nous ne sommes pas informés de ces montants.

Nous n'avons pas d'information sur les demandes financières portant particulièrement sur le matériel de RDM.

Merci!

Maxime Joyal-Lambert

Conseiller cadre

Direction des opérations de santé publique

Santé Québec

930, chemin Ste-Foy,

Québec (Québec) G1S 2L4

maxime.joyal-lambert@sante.quebec

De : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Envoyé : 26 janvier 2026 13:24

À : Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Cc : VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>

Objet : Re: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour,

J'effectue un suivi de cette demande.

Aurons-nous les réponses aujourd'hui?

Merci,

Santé
Québec

Relations médias

Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Envoyé : 22 janvier 2026 16:29

À : Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Cc : VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>

Objet : TR : QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour,

Nous sommes questionnés sur le budget RDM. Voir l'échange ci-dessous. Nous avons tenté à la VPF et VPALI qui nous réfèrent à vous.

Merci,
Marie-Eve

Santé
Québec

Relations médias

Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : VPALI Santé Québec <vpali@sante.quebec>
Envoyé : 22 janvier 2026 14:48
À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>
Objet : Re: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour,

Nous ne sommes pas impliqués dans le processus de restriction budgétaire. Le terme "distribution" est lié à la distribution finale des produits aux usagers et non des fournisseurs vers les points de services.

Merci,

Santé
Québec

Bureau de la vice-présidence

Vice-présidence approvisionnement, logistique et infrastructure

vpali@sante.quebec
sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>
Envoyé : 22 janvier 2026 13:49
À : Maxime Alain <maxime.alain@sante.quebec>
Cc : VPALI Santé Québec <vpali@sante.quebec>
Objet : TR : QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour Maxime,

Question d'une journaliste:

Je mène une enquête portant sur la distribution de matériel de réduction des méfaits (pour la consommation de drogues, comme des pipes, des seringues) fourni par la DRSP de Montréal à des organismes communautaires qui œuvrent dans la métropole.

Depuis quelques mois, des organismes signalent ne recevoir que la moitié du matériel commandé, ou se voir imposer des limites sur certains items.

Des documents que nous avons obtenus en accès à l'information révèlent que la Santé publique de Montréal a effectivement procédé à des travaux afin de réduire les coûts d'opération de distribution. En réponse à nos questions, la DRSP de Montréal a expliqué devoir composer avec un budget trop mince pour répondre pleinement aux besoins.

Santé Québec peut-elle confirmer que des restrictions budgétaires ont été imposées à la DRSP? Pourquoi? Pourquoi Santé Québec n'a-t-elle pas octroyé les rehaussements budgétaires demandés par la DRSP de Montréal?

Afin d'éviter de pallier au manque de matériel, et d'ainsi éviter des surdoses et de limiter la transmission des ITSS, certains organismes ont recours à des commandes d'urgences. Ce mécanisme est-il moins coûteux et plus efficace aux yeux de Santé Québec?

Serait-il possible d'obtenir des réponses d'ici demain vendredi 16h?

VPF me répond:

Non, pas de directives émises à notre niveau. Si sujet sur coût de réduction de la distribution faudrait voir avec VPALI et si des mesures ont été imposés par la VPOC à la DRSP.

Pour la question: Pourquoi Santé Québec n'a-t-elle pas octroyé les rehaussements budgétaires demandés par la DRSP de Montréal?.. il va falloir vérifier d'où provient l'info, de quelle demande cela provient.

Merci.

Josée

Santé
Québec

Relations médias

Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De :

Envoyé : 22 janvier 2026 11:02

À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Objet : QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour,

Je vous écris puisque je mène une enquête portant sur la distribution de matériel de réduction des méfaits (pour la consommation de drogues, comme des pipes, des seringues) fourni par la DRSP de Montréal à des organismes communautaires qui œuvrent dans la métropole.

Depuis quelques mois, des organismes signalent ne recevoir que la moitié du matériel commandé, ou se voir imposer des limites sur certains items.

Des documents que nous avons obtenus en accès à l'information révèlent que la Santé publique de Montréal a effectivement procédé à des travaux afin de réduire les coûts d'opération de distribution. En réponse à nos questions, la DRSP de Montréal a expliqué devoir composer avec un budget trop mince pour répondre pleinement aux besoins.

Santé Québec peut-elle confirmer que des restrictions budgétaires ont été imposées à la DRSP? Pourquoi? Pourquoi Santé Québec n'a-t-elle pas octroyé les rehaussements budgétaires demandés par la DRSP de Montréal?

Afin d'éviter de pallier au manque de matériel, et d'ainsi éviter des surdoses et de limiter la transmission des ITSS, certains organismes ont recours à des commandes d'urgences. Ce mécanisme est-il moins coûteux et plus efficace aux yeux de Santé Québec?

Serait-il possible d'obtenir des réponses d'ici demain vendredi 16h?

Merci beaucoup,

RE: Demande - Dans les meilleurs délais - DRSP

De Annie Dufresne <annie.dufresne@sante.quebec>

Date Ven 2026-01-30 15:14

À Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>; Marie-Eve Despatie-Gagnon <marie-eve.despatie-gagnon@sante.quebec>

Cc VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Bonjour Marie-Ève,

Après discussion avec Maxime et Martine, tu trouveras ci-joint un complément à la réponse initiale envoyée.

En espérant que le tout soit utile et adéquat.

Pour le matériel de prévention des ITSS, la Direction des opérations de santé publique (DOSP) de Santé Québec soutient les régions dans la mise en place d'un contrat commun d'approvisionnement dans le but de dégager des économies d'échelle sur le prix du matériel par l'achat groupé. Chaque région établit la somme pour ce contrat. Nous offrons aux régions une expertise sur les pratiques reconnues efficaces pour la distribution de matériel de prévention des ITSS.

Les sommes proviennent de l'enveloppe globale en santé. Les montants disponibles au DSPub sont donc établis au niveau régional.

Nous travaillons avec les équipes sur le terrain afin que les sommes allouées soient utilisées de façon optimale et efficiente, tout en reconnaissant les besoins et les engagements pris, sans engagement financier supplémentaire, dans un souci d'équité et de respect des règles budgétaires applicables. Nous sommes sensibles aux besoins exprimés. Toutefois, les enveloppes financières disponibles sont entièrement allouées aux établissements, et aucun financement additionnel ne peut être octroyé, en l'absence de nouvelles sommes dédiées.

En espérant le tout conforme et adéquat.

Annie Dufresne, EMBA

Directrice - Bureau de la Vice-présidente Finances

Santé Québec

2021 avenue Union, Montréal (Québec) H3A 2S9

Tél.263-362-2685

annie.dufresne@sante.quebec

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>

Envoyé : 29 janvier 2026 14:58

À : Marie-Eve Despatie-Gagnon <marie-eve.despatie-gagnon@sante.quebec>; Annie Dufresne <annie.dufresne@sante.quebec>

Cc : VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Objet : RE: Demande - Dans les meilleurs délais - DRSP



Allo!

[REDACTED] Dans la réponse initiale officielle, on indique ceci :

« Selon les informations reçues, il ne s'agirait pas d'une baisse de financement, mais d'un financement qui ne permettrait plus de répondre aux besoins grandissants. »

[REDACTED]

De notre côté, nous avons été informés en cours d'année qu'il manquait de budget dans ces volets, chose récurrente, et que des demandes prébudgétaires avaient cours pour bonifier les montants disponibles pour l'année prochaine. Je n'ai toutefois aucun suivi sur l'état de ces demandes, et je ne connais pas les décisions financières qui auraient pu être prises à cet effet.

Je propose donc une réponse générale à bonifier par la VPF aux questions suivantes :

- « Si je comprends bien, Santé Québec est au courant que le financement actuel ne permet plus de répondre aux besoins qui, eux, grandissent. Mais vous n'avez reçu aucune demande de rehaussement de la part de la DRSP de Montréal?
 - En avez-vous reçu du côté du ministère? De la part de la directrice nationale de santé publique? D'où vous parvient cette information? »
- [REDACTED]

Pour les autres questions, je laisse la VPF y répondre :

- Comptez-vous rehausser les enveloppes budgétaires des DRSP en fonction des besoins qui grandissent?
 - Une partie de la réponse ci-haut.
- Pouvez-vous expliquer comment Santé Québec fixe-t-elle les « enveloppes globales en santé » des DRSP?
 - À bonifier.

Merci, et faites-moi signe rapidement au besoin!

Maxime Joyal-Lambert

Conseiller cadre
Direction des opérations de santé publique
Santé Québec
930, chemin Ste-Foy,
Québec (Québec) G1S 2L4
maxime.joyal-lambert@sante.quebec

De : Marie-Eve Despatie-Gagnon <marie-eve.despatie-gagnon@sante.quebec>

Envoyé : 29 janvier 2026 14:29

À : Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>

Cc : VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Objet : Demande - Dans les meilleurs délais - DRSP

Bonjour,

La journaliste nous relance :

Merci pour la réponse. J'aimerais demander des précisions sur certains points.

Si je comprends bien, Santé Québec est au courant que le financement actuel ne permet plus de répondre aux besoins qui, eux, grandissent. Mais vous n'avez reçu aucune demande de rehaussement de la part de la DRSP de Montréal? En avez-vous reçu du côté du ministère? De la part de la directrice nationale de santé publique? D'où vous parvient cette information?

Comptez-vous rehausser les enveloppes budgétaires des DRSP en fonction des besoins qui grandissent?

Pouvez-vous expliquer comment Santé Québec fixe-t-elle les « enveloppes globales en santé » des DRSP?

Merci,
Marie-Eve

Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>

Envoyé : 28 janvier 2026 13:18

À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Cc : VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Objet : RE: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal



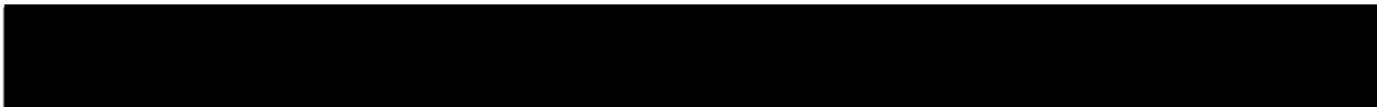
Bonjour,

Voici donc quelques précisions de notre côté concernant la demande en objet.

Pour le matériel de prévention des ITSS, la DOSP soutient les régions dans la mise en place d'un contrat commun d'approvisionnement dans le but de dégager des économies d'échelle sur le prix du matériel par l'achat groupé. Chaque région établit la somme pour ce contrat. La DOSP ne contribue pas (directement) financièrement à ce contrat. Nous offrons aux régions une expertise sur les pratiques reconnues efficaces pour la distribution de matériel de prévention des ITSS.

Les sommes proviennent de l'enveloppe globale en santé publique (versées par VPF). Les montants disponibles au DSPub sont donc établis au niveau régional. Nous ne sommes pas informés de ces montants.

Nous n'avons pas d'information sur les demandes financières portant particulièrement sur le matériel de RDM.



Merci!

Maxime Joyal-Lambert

Conseiller cadre

Direction des opérations de santé publique

Santé Québec

930, chemin Ste-Foy,

Québec (Québec) G1S 2L4

maxime.joyal-lambert@sante.quebec

De : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Envoyé : 26 janvier 2026 13:24

À : Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Cc : VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>

Objet : Re: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour,

J'effectue un suivi de cette demande.

Aurons-nous les réponses aujourd'hui?

Merci,

Santé
Québec

Relations médias

Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Envoyé : 22 janvier 2026 16:29

À : Maxime Joyal-Lambert <maxime.joyal-lambert@sante.quebec>; Martine Leblanc-Constant <martine.leblanc-constant@sante.quebec>

Cc : VPOC Santé Québec <vpoc-vpec@sante.quebec>; Robin-Marie Coleman <robin-marie.coleman@sante.quebec>

Objet : TR : QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour,

Nous sommes questionnés sur le budget RDM. Voir l'échange ci-dessous. Nous avons tenté à la VPF et VPALI qui nous réfèrent à vous.

Merci,
Marie-Eve

Santé
Québec

Relations médias

Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : VPALI Santé Québec <vpali@sante.quebec>

Envoyé : 22 janvier 2026 14:48

À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Objet : Re: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour,

Nous ne sommes pas impliqués dans le processus de restriction budgétaire. Le terme "distribution" est lié à la distribution finale des produits aux usagers et non des fournisseurs vers les points de services.

Merci,

Santé
Québec

Bureau de la vice-présidence

Vice-présidence approvisionnement, logistique et infrastructure

vpali@sante.quebec
sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>
Envoyé : 22 janvier 2026 13:49
À : Maxime Alain <maxime.alain@sante.quebec>
Cc : VPALI Santé Québec <vpali@sante.quebec>
Objet : TR : QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour Maxime,

Question d'une journaliste:

Je mène une enquête portant sur la distribution de matériel de réduction des méfaits (pour la consommation de drogues, comme des pipes, des seringues) fourni par la DRSP de Montréal à des organismes communautaires qui œuvrent dans la métropole.

Depuis quelques mois, des organismes signalent ne recevoir que la moitié du matériel commandé, ou se voir imposer des limites sur certains items.

Des documents que nous avons obtenus en accès à l'information révèlent que la Santé publique de Montréal a effectivement procédé à des travaux afin de réduire les coûts d'opération de distribution. En réponse à nos questions, la DRSP de Montréal a expliqué devoir composer avec un budget trop mince pour répondre pleinement aux besoins.

Santé Québec peut-elle confirmer que des restrictions budgétaires ont été imposées à la DRSP? Pourquoi? Pourquoi Santé Québec n'a-t-elle pas octroyé les rehaussements budgétaires demandés par la DRSP de Montréal?

Afin d'éviter de pallier au manque de matériel, et d'ainsi éviter des surdoses et de limiter la transmission des ITSS, certains organismes ont recours à des commandes d'urgences. Ce mécanisme est-il moins coûteux et plus efficace aux yeux de Santé Québec?

Serait-il possible d'obtenir des réponses d'ici demain vendredi 16h?

VPF me répond:

Non, pas de directives émises à notre niveau. Si sujet sur coût de réduction de la distribution faudrait voir avec VPALI et si des mesures ont été imposés par la VPOC à la DRSP.

Pour la question: Pourquoi Santé Québec n'a-t-elle pas octroyé les rehaussements budgétaires demandés par la DRSP de Montréal?.. il va falloir vérifier d'où provient l'info, de quelle demande cela provient.

Merci.

Josée

Santé
Québec

Relations médias

Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De :

Envoyé : 22 janvier 2026 11:02

À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Objet : QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour,

Je vous écris puisque je mène une enquête portant sur la distribution de matériel de réduction des méfaits (pour la consommation de drogues, comme des pipes, des seringues) fourni par la DRSP de Montréal à des organismes communautaires qui œuvrent dans la métropole.

Depuis quelques mois, des organismes signalent ne recevoir que la moitié du matériel commandé, ou se voir imposer des limites sur certains items.

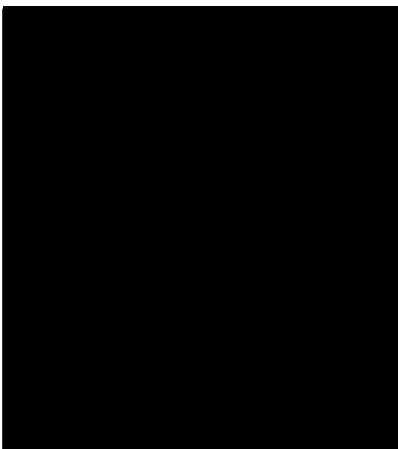
Des documents que nous avons obtenus en accès à l'information révèlent que la Santé publique de Montréal a effectivement procédé à des travaux afin de réduire les coûts d'opération de distribution. En réponse à nos questions, la DRSP de Montréal a expliqué devoir composer avec un budget trop mince pour répondre pleinement aux besoins.

Santé Québec peut-elle confirmer que des restrictions budgétaires ont été imposées à la DRSP? Pourquoi? Pourquoi Santé Québec n'a-t-elle pas octroyé les rehaussements budgétaires demandés par la DRSP de Montréal?

Afin d'éviter de pallier au manque de matériel, et d'ainsi éviter des surdoses et de limiter la transmission des ITSS, certains organismes ont recours à des commandes d'urgences. Ce mécanisme est-il moins coûteux et plus efficace aux yeux de Santé Québec?

Serait-il possible d'obtenir des réponses d'ici demain vendredi 16h?

Merci beaucoup,



Re: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

De Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Date Jeu 2026-02-05 13:12

À [REDACTED]

Bonjour,

Nous travaillons avec les équipes sur le terrain afin que les sommes allouées soient utilisées de façon optimale et efficace, tout en reconnaissant les besoins et les engagements pris, sans engagement financier supplémentaire, dans un souci d'équité et de respect des règles budgétaires applicables.

Nous sommes sensibles aux besoins exprimés. Toutefois, les enveloppes financières disponibles sont entièrement allouées aux établissements, et aucun financement additionnel ne peut être octroyé, en l'absence de nouvelles sommes dédiées.

Cordialement,

**Santé
Québec**

Relations médias

**Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales**

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : [REDACTED]

Envoyé : 5 février 2026 11:59

À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

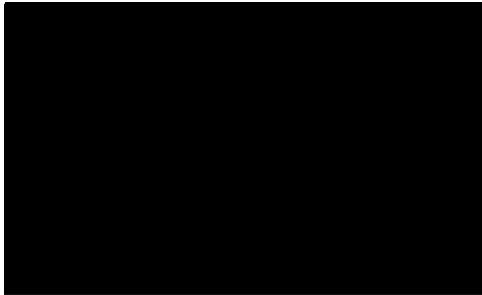
Objet : Re: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour,

Je fais le suivi quant à cette demande pour laquelle j'attendais une réponse lundi dernier.

Merci,



Le ven. 30 janv. 2026, à 15 h 16, Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec> a écrit :

Bonjour [redacted]

Ça va aller à lundi pour la réponse.

Merci pour la compréhension.

Marie-Eve

Santé
Québec

Relations médias

**Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales**

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : [redacted]

Envoyé : 29 janvier 2026 14:13

À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Objet : Re: QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Bonjour,

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

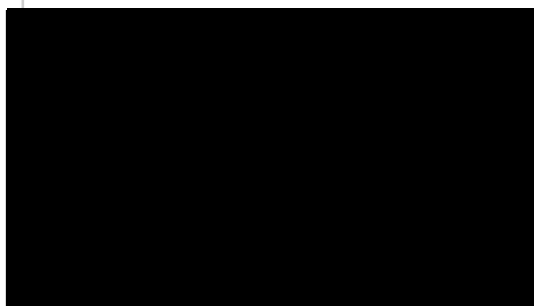
Merci pour la réponse. J'aimerais demander des précisions sur certains points.

Si je comprends bien, Santé Québec est au courant que le financement actuel ne permet plus de répondre aux besoins qui, eux, grandissent. Mais vous n'avez reçu aucune demande de rehaussement de la part de la DRSP de Montréal? En avez-vous reçu du côté du ministère? De la part de la directrice nationale de santé publique? D'où vous parvient cette information?

Comptez-vous rehausser les enveloppes budgétaires des DRSP en fonction des besoins qui grandissent?

Pouvez-vous expliquer comment Santé Québec fixe-t-elle les « enveloppes globales en santé » des DRSP?

Merci beaucoup,



Le mer. 28 janv. 2026, à 16 h 31, Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec> a écrit :

Bonjour,

Pour le matériel de prévention des ITSS, la Direction des opérations de santé publique (DOSP) de Santé Québec soutient les régions dans la mise en place d'un contrat commun d'approvisionnement dans le but de dégager des économies d'échelle sur le prix du matériel par l'achat groupé. Chaque région établit la somme pour ce contrat. Nous offrons aux régions une expertise sur les pratiques reconnues efficaces pour la distribution de matériel de prévention des ITSS.

Les sommes proviennent de l'enveloppe globale en santé. Les montants disponibles au DSPub sont donc établis au niveau régional. Selon les informations reçues, il ne s'agirait pas d'une baisse de financement, mais d'un financement qui ne permettrait plus de répondre aux besoins grandissants.

Nous n'avons pas d'information sur les demandes financières de la DRSP de Montréal portant particulièrement sur le matériel de réduction des méfaits.

Cordialement,

Santé
Québec

Relations médias

**Direction des relations médias, affaires publiques
et relations gouvernementales**

2021 rue Union,
Montréal (Québec) H3A 2S9

Ligne média : 418 781-6209
relations.medias@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : [REDACTED]

Envoyé : 22 janvier 2026 11:02

À : Relations Médias Santé Québec <relations.medias@sante.quebec>

Objet : QUESTIONS VENDREDI 23 JANVIER - Budget RDM DRSP Montréal

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour,

[REDACTED]

Je vous écris puisque je mène une enquête portant sur la distribution de matériel de réduction des méfaits (pour la consommation de drogues, comme des pipes, des seringues) fourni par la DRSP de Montréal à des organismes communautaires qui œuvrent dans la métropole.

Depuis quelques mois, des organismes signalent ne recevoir que la moitié du matériel commandé, ou se voir imposer des limites sur certains items.

Des documents que nous avons obtenus en accès à l'information révèlent que la Santé publique de Montréal a effectivement procédé à des travaux afin de réduire les coûts d'opération de distribution. En réponse à nos questions, la DRSP de Montréal a expliqué devoir composer avec un budget trop mince pour répondre pleinement aux besoins.

Santé Québec peut-elle confirmer que des restrictions budgétaires ont été imposées à la DRSP? Pourquoi? Pourquoi Santé Québec n'a-t-elle pas octroyé les rehaussements budgétaires demandés par la DRSP de Montréal?

Afin d'éviter de pallier au manque de matériel, et d'ainsi éviter des surdoses et de limiter la transmission des ITSS, certains organismes ont recours à des commandes d'urgences. Ce mécanisme est-il moins coûteux et plus efficace aux yeux de Santé Québec?

Serait-il possible d'obtenir des réponses d'ici demain vendredi 16h?



Santé Québec**Budget 2025-2026 (version préliminaire en date du 20 février 2026)**

	DRSP Montréal	Autres régions	Total
SPUB - EPUB - Budget global	112 006 718 \$	313 951 340 \$	425 958 058 \$
SPUB-EPUB-Fonct. san.pub.-éta.	15 702 430 \$	44 013 421 \$	59 715 851 \$
SPUB-EPUB-Int. santé pub./com.	431 504 \$	1 209 492 \$	1 640 996 \$
SPUB-EPUB-Lutte au tabagisme	1 282 445 \$	3 594 655 \$	4 877 100 \$
SPUB-EPUB-Médec. et vaccins	102 876 087 \$	288 358 467 \$	391 234 554 \$
SPUB-EPUB-Mesures reliées SIDA	1 775 533 \$	4 976 765 \$	6 752 298 \$
Budget initial	234 074 718 \$	656 104 139 \$	890 178 857 \$
Annonces de financement entre le 1er avril et le 19 février 2026	7 991 707 \$	14 654 107 \$	22 645 814 \$
Annonces de financements à venir (Réf. 25-SP-00456)	6 104 159 \$	20 413 877 \$	26 518 036 \$
Budget 2025-2026 (version préliminaire en date du 20 février 2026)	248 170 584 \$	691 172 122 \$	939 342 706 \$

Santé Québec
Réel 2024-2025

Total des dépenses réelles 2024-2025

DRSP Montréal	Autres régions	Total
166 156 607 \$	465 224 208 \$	631 380 815 \$